

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2006

*Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire. Etaient présents : Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Serge TAMAIN, Mme Jocelyne DURIS, Mr Jean François BONNE, Mr Jean Paul MERLE
Absents : Mme Séverine GUILLOT, Mr Camille BOURDELIN, Mr Emmanuel FELIX, Mr Jean Luc DURRIS
Procuration : Mr Jean Luc DURRIS à Mme Andrée BRUEL, Mr Emmanuel FELIX à Mr André VACHERON.*

AVENIR DE LA POSTE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture du bureau de Poste de NERVIEUX programmée en septembre 2006 et du refus des commerçants d'ouvrir un point poste dans un commerce. La solution pourrait être l'ouverture d'un point postal communal selon des horaires compatibles avec la fréquentation annoncée, (soit 2 à 3 permanences de 2 h par semaine).

Un groupe de travail au sein du conseil municipal est chargé de réfléchir à une solution pour pallier à l'absence officielle de la Poste et déterminer les aménagements nécessaires à l'accueil du public . Les Communes voisines seront associées à cette réflexion.

AGRANDISSEMENT DE LA MATERNELLE :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le procès verbal dressé par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 10 avril 2006 pour étudier le projet architectural et les propositions de prix des trois bureaux d'architecture ayant répondu à la consultation lancée en février. L'atelier AMPERE mieux disant tant sur le plan architectural que financier est retenu. Le montant des honoraires s'élève à 9 % du projet global estimé à 304 613 €. Les travaux seront lancés fin 2006 après appel d'offres auprès des entreprises du bâtiment.

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE L'AIX ET DE SES AFFLUENTS :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable est engagée dans une procédure de restauration des cours d'eau du Bassin versant de l'aix depuis septembre 2000. Le Conseil municipal approuve la création du syndicat mixte à la carte chargé de cette opération et décide d'adhérer à ce syndicat. La participation s'élèvera à 1 % du budget annuel. Monsieur Serge TAMAIN est désigné délégué titulaire, Mme Andrée BRUEL, déléguée suppléante.

REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle. Monsieur le Maire est autorisé à reprendre au nom de la Commune et à remettre en service, pour de nouvelles inhumations, les concessions déclarées en état d'abandon. La remise en état des concessions situées en bordure de l'allée centrale aura lieu avant fin juillet.

AMENAGEMENT ANCIENNE MAIRIE EN MAISON DES ASSOCIATIONS :

Après avoir pris connaissances des offres des entreprises, le conseil municipal approuve les devis. les travaux devraient débiter d'ici le début de l'été. Une rencontre avec les associations est prévue en Mai, pour organiser le planning des travaux. Les entreprises retenues sont :

Peinture : Ets AMERIO ; Sablage : GEROSSEIER ; Revêtements : GUYOT ; Plafonds : PERRET ; Electricité : COQUARD ; Menuiseries : DELORME ; Démolition : KEMLIN ; MARAND.

Une analyse complémentaire sera faite sur le système de chauffage. Le bilan énergétique mené par le SIEL reste à recevoir.

PARKING :

Une nouvelle enquête parcellaire simplifiée **se déroulera du 24 avril au 10 mai 2006 inclus** dans le cadre du projet de création d'un parking pour l'école, la Mairie et l'Eglise. La population est invitée à consigner ses observations sur le registre tenu en Mairie ou par courrier fermé adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur. La sécurité des enfants et des piétons est en jeu, compte tenu du trafic routier très important circulant sur la RD 112.

PLU :

Suite à la réunion publique tenue à la salle Jeanne d'Arc le 24 mars 2006, la destination des terrains est en cours d'intégration dans le plan qui sera soumis aux administrations extérieures (DDA, DDE...) pour observation. Le projet définitif devrait pouvoir être approuvée d'ici l'été.

EMPLOIS SAISONNIERS :

Le conseil municipal prend connaissance des 5 candidatures des jeunes de la commune ayant postulé pour un emploi cet été. Trois candidatures sont retenues par tirage au sort, compte tenu des profils très proches des candidats : (2 en juillet) (1 en août). Ces jeunes gens seront affectés aux travaux d'entretien courants (bâtiments, voirie, fleurs).

FOIRE DU 20 Mai :

Une réunion de préparation de la foire s'est tenue le mercredi 19 avril 2006 avec les associations du village désireuses de participer.

- . un appel aux bénévoles est lancé pour renforcer l'équipe des placiers et des organisateurs.
- . deux associations (Jenny Dance Et Moto Club) participeront largement (environ 15 personnes) à l'organisation des parkings.

QUESTIONS DIVERSES :

.Le conseil municipal donne son accord de principe pour la vente d'une parcelle de terrain à Mr Mathelin de Grénieux

. Le conseil municipal est informé de l'arrêté Préfectoral réglementant les horaires d'utilisation des engins à moteurs (tonte, élagage...) :

- . les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h30
- . les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- . les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Une information sera diffusée auprès des administrés leur rappelant la nécessité de respecter ces horaires pour éviter de causer une gêne au voisinage.

. Le conseil municipal décide d'intégrer un règlement de voirie au plan local d'urbanisme.

. Mr le Maire présente un projet de panneau d'affichage qui serait installé à l'entrée du village et présenterait l'ensemble des commerces, activités artisanales et industrielles de la Commune. Des devis complémentaires seront demandés.

Prochaine réunion de conseil municipal : elle est fixée le mercredi 24 mai 2006 à 20 heures en Mairie.

